

**ASA PARIS NORD-EST 18**  
**Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est 18**

Monsieur Eric LEJOINDRE  
Maire du 18<sup>e</sup>  
Mairie du 18<sup>e</sup>  
1, place Jules Joffrin  
75018 - Paris

Paris, le 25 février 2015

Objet : CDG Express

Monsieur le Maire,

Nous vous adressons copie d'une lettre que notre association vient d'envoyer à Monsieur le coordonnateur interministériel, Vincent POURQUERY de BOISSERIN chargé du dossier CDG Express au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Par ce courrier, nous demandons que soit retenue la solution en « tranchée couverte » de la ligne CDG Express dans le secteur de la porte de la Chapelle.

Une solution qui a toujours été défendue par la Mairie de Paris et la Mairie du 18<sup>e</sup> depuis que le projet est envisagé.

A ce propos, nous rappelons votre engagement de campagne lors des dernières élections municipales quand vous écriviez « *le projet de l'Etat d'une liaison rapide vers l'aéroport de Roissy, dit « CDG express » sera bien sûr enfoui s'agissant de son passage dans le 18e !* ».

Aussi, en tant que premier magistrat de notre arrondissement et soucieux de préserver les intérêts environnementaux et d'aménagements urbains de nos quartiers, nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de qui de droit pour que la solution de la ligne en « tranchée couverte », comme le préconisait l'étude de l'APUR de 2009/2010, soit inscrite dans le cahier des charges de l'opération. De notre côté, nous venons d'écrire à la Maire de Paris, Anne HIDALGO.

A l'heure où la Mairie de Paris vient de présenter les nouvelles orientations de la Ville dans le cadre du périmètre élargi de Paris Nord-Est, le CDG Express, dans son tracé actuel, serait un mauvais coup porté aux projets de requalification urbaine dans ce secteur de la porte de la Chapelle.

D'avance, nous vous remercions des initiatives que vous prendrez rapidement à ce sujet et dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier ANSART, pour ASA PNE

P.J. (1)